

Circulaire

Générale

colonial

Circulaire n° 4-136-1908 Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs Généraux, Gouverneurs des Colonies de Commissaire Général du Gouvernement au Congo Français.

n° 4-136-1908 Le

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 février 1908

Numéro JO
n° 136 du 01/03/1908

Date du numéro
1 mars 1908

TEXTE INTÉGRAL

A diverses reprises, le Parlement a émis le vœu que la frappe des médailles destinées aux diverses Administrations publiques fût confiée à la Monnaie. Le Département des Colonies étant engagé par un marché de durée avec M. Magdelaine pour la fourniture des médailles d'honneur, n'est pas possible de déférer immédiatement au désir du Parlement, mais, afin d'en tenir compte dans la mesure du possible, j'ai décidé que toutes les médailles autres que celles prévues à la nomenclature du marché passé avec M. Magdelaine seraient commandées à la Monnaie. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, de votre côté, donner des instructions conformes à cette décision aux divers services placés sous votre autorité.

Le Ministre des Colonies. MILLIES-LACROIX.